

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité - Extension des bâtiments de l'association
Verexal pour la production fruitière alsacienne**

CP/2020/372

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

L420 - Service milieux naturels

Résumé :

L'association Verexal (Verger expérimental d'Alsace) projette une extension de ses locaux techniques en vue de répondre à différents besoins de stockage et d'aménagement, pour son propre compte et pour le compte de structures partenaires. Dans le cadre du contrat de développement et d'attractivité conclu entre Verexal, la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture et le Département du Bas-Rhin, dont l'objectif est de conforter l'excellence de la filière fruitière alsacienne, la sensibilisation aux enjeux environnementaux des vergers et le développement de la commercialisation des fruits alsaciens en circuits courts, il est proposé d'attribuer à Verexal une subvention de 39 274 €, soit 20 % du montant hors taxes du projet.

L'association Verexal (Verger expérimental d'Alsace) projette une extension de ses locaux techniques en vue de répondre à différents besoins de stockage et d'aménagement, pour son propre compte et pour le compte de structures partenaires.

La filière fruits dans le Bas-Rhin

L'association fédère en effet 95 producteurs de fruits professionnels alsaciens qui produisent environ 20 000 tonnes de fruits par an dont 20% en bio, mais également les fédérations de producteurs de fruits familiaux alsaciennes qui représentent 12 000 membres dont 9 000 dans le Bas-Rhin.

La filière fruitière représente plus de 500 emplois à temps plein et de nombreux emplois saisonniers notamment pour la taille et la récolte.

Missions et activités de Verexal

Verexal est l'outil de recherche et développement pour ses membres, et à ce titre, gère deux sites sur Obernai et Innenheim d'une surface globale de 12 ha, consacrés à des expérimentations variétales pour répondre aux attentes des consommateurs (exemple : la pomme Natti), tester des variétés résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique qui se dessine année après année. Verexal développe des partenariats techniques avec d'autres régions, et transfrontaliers, au travers par exemple des contributions à différents programmes Interreg.

Les expertises ainsi acquises sont diffusées au bénéfice de ses adhérents, afin de

renforcer la compétitivité de la filière alsacienne, qui reste dynamique, au contraire de celles d'autres régions françaises.

Cette expertise est valorisée également auprès des arboriculteurs amateurs qui entretiennent les vergers de nos villages. L'association participe ainsi à la formation des moniteurs arboricoles, fournit des fruits pour les expositions fruitières locales, propose des visites du site aux associations.

Verexal est régulièrement représentée à diverses manifestations telles les foires et salons thématiques. Elle ouvre son site pour accueillir des groupes en particulier des scolaires.

Les fruits produits par Verexal sont commercialisés en vente directe grâce à un magasin sur site, et auprès de divers réseaux, y compris hors Alsace. L'association s'appuie sur 7 équivalents temps plein, ainsi que des saisonniers (correspondant à 5 équivalents temps plein). Elle a recours également à des entreprises d'insertion, notamment la Main Verte dont Verexal contribue à former les salariés pour les travaux sur arbres fruitiers.

Le projet :

Les locaux sont aujourd'hui partagés avec les services territorialisés de la Chambre d'Agriculture, la fédération des producteurs de fruits, Planète légumes, l'institut fruits et légumes d'Alsace (IFLA) et occasionnellement l'OPABA (Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace).

Ce contexte favorise le fonctionnement en réseau, mais crée des contraintes de fonctionnement par manque d'espace.

Le projet vise à étendre les locaux techniques, pour rationaliser leur utilisation, créer de l'espace pour une chambre froide supplémentaire, une salle de réunion destinée à l'accueil des groupes, et des scolaires, le rangement du matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique.

Le coût du projet s'élève à 196 000 €. Il est financé par des subventions (Région à hauteur de 75 206 €, Etat à hauteur de 4 000 €). Il est proposé une participation du Département au taux de 20 %, soit 39 274 €.

Le solde est pris en charge par Verexal sur fonds propres et emprunt.

Convention et engagements des partenaires.

Dans le cadre de l'enjeu de renforcement des filières courtes et d'excellence défini dans le contrat départemental de développement territorial et humain, les engagements des partenaires visent notamment à :

- conforter l'excellence de la filière fruits alsacienne grâce au maintien et au renforcement de l'expertise technique sur le site, mais également à la diffusion de cette expertise auprès des réseaux professionnels par l'intermédiaire des services techniques de la Chambre d'Agriculture en particulier, mais aussi auprès des moniteurs arboricoles des fédérations des producteurs de fruits bas-rhinois et haut-rhinois,
- sensibiliser le grand public, et les scolaires sur les enjeux de conservation et de protection de nos vergers, qui abritent une biodiversité riche, et constituent des éléments caractéristiques du paysage alsacien,
- encourager et développer la commercialisation et la consommation de proximité des fruits alsaciens, en développant des points de vente sur tout le territoire, en développant des variétés de fruits adaptées aux attentes des consommateurs, et

au changement climatique, et en informant les consommateurs par des participations à diverses manifestations, telles que les foires, les expositions fruitières, des interventions dans les écoles.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 17 septembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	43 858 203,00 €	39 274,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet d'extension des locaux techniques pour la production fruitière alsacienne porté par Verexal sur le site d'Obernai, 4 rue Adolphe Mohler,

- de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Aménagement, Développement et Emploi,

- d'attribuer au titre du fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement maximale de 39 274 € à l'association Verexal pour le projet d'extension des locaux techniques pour la production fruitière alsacienne, correspondant à 20 % des dépenses prévisionnelles hors taxes,

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre l'association Verexal, la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin, la Chambre d'Agriculture d'Alsace et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe de la présente délibération,

- *d'approuver le projet de convention financière entre l'association Verexal et le Département du Bas-Rhin, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération,*
- *et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY